



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juillet 2025

Membres en exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Absents	4
Procurations	2
Votants	21

Le mardi 22 juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le mardi 15 juillet 2025.

Mme Marie-Agnès LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

Tableau de présence & remise de pouvoir :			
NOMS DES ELUS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
GOYAT Daniel	✓		
COSQUÉRIC Marie-Françoise	✓		
LE NAY Robert	✓		
PERCHOC Laurence	✓		
RIOU Gilbert		✓	Absent non excusé
BOUCHET Claude	✓		
BODIVIT Mylène	✓		
GIRAULT Alain	✓		
LE MOINE Audrey	✓		
PAPE Yvon	✓		
HILY-RIOU Françoise		✓	Absente – Pouvoir à COSQUÉRIC Marie-Françoise
DUPLAT Vincent		✓	Absent – Pouvoir à LE FORT François
LE GUERN Hélène	✓		
JÉZÉQUEL Alain	✓		
STEPHAN Francine	✓		
LE FORT François	✓		
LE FLOC'H Marie-Agnès	✓		
TUDAL Aimé	✓		
HÉLAOUËT Marie	✓		
LAVENANT Philippe	✓		
AUBERT Delphine		✓	Absente excusée
LE RAY Christophe	✓		
FOUQUET Gilles	✓		Arrivé à 18h41 avant le vote du point 2.3

## 1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 a été affiché le mercredi 2 juillet 2025 et transmis par courriel aux membres de l'assemblée le même jour.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

**Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.**

## 2) ADMINISTRATION GENERALE

### **2.1) Démission de l'Adjointe au Maire, Dominique Hamon de toutes ses fonctions et Installation d'un nouveau conseiller**

*Rapporteur : M. Le Maire, Daniel GOYAT*

Par courrier en date du 30 juin 2025 transmis au Préfet et à son intervention en fin de séance du Conseil municipal du 30 juin 2025, Madame Dominique HAMON a fait connaître sa volonté de démissionner de toutes ses fonctions d'Adjointe au Maire et de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire en a informé M. le Préfet du Finistère par courrier le 03 juillet 2025.

Monsieur Aimé TUDAL (19<sup>ème</sup> position), venant immédiatement après Mme Marie-Agnès LE FLOC'H-KERBOURC'H (18<sup>ème</sup> position) sur la liste « Vivons La Forêt-Fouesnant », est donc appelé à remplacer comme conseiller municipal Madame Dominique HAMON, conformément à l'article L 270 du Code électoral. Il a été informé de cette situation et a fait connaître son acceptation.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **PREND** acte de l'installation en qualité de conseiller municipal de M. Aimé TUDAL.

### **2.2) Domaine d'intervention des Adjoint et Conseillers délégués/assistants**

*Rapporteur : M. Le Maire, Daniel GOYAT*

M. Le Maire présente la nouvelle distribution des domaines d'intervention des élus.

Fonction	Prénom-Nom	Domaines d'intervention
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Marie-Françoise COSQUÉRIC	chargée des activités culturelles / animations / activités sportives / vie associative / Nautile
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Robert LE NAY	chargé des infrastructures (voirie et réseaux) / bâtiments / transports / déplacements / eau et assainissement / vie économique (commerces, services, artisanat, industrie, agriculture) - chargé de l'urbanisme / logement / environnement / espaces agricoles
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Laurence PERCHOC	chargée des finances / budgets
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Alain GIRAULT	chargé de la mer, littoral / tourisme / office municipal de tourisme / pêche et conchyliculture
Conseiller délégué	Claude BOUCHET	délégué aux sports et à la salle multifonctions
Conseillère déléguée	Mylène BODIVIT	chargée de l'enfance /jeunesse / éducation / seniors / services aux personnes âgées / solidarité
Conseiller délégué	Yvon PAPE	délégué au développement durable / communication / bulletin municipal / site Internet
Conseillère déléguée	Francine STEPHAN	Centre Communal d'Action Sociale

Conseillère assistante	Hélène LE GUERN	assistante Tourisme de l'Adjoint Mer et littoral / tourisme / office municipal de tourisme / pêche et conchyliculture
Conseiller assistant	Alain JÉZÉQUEL	assistant Réseaux (eau / assainissement / télécommunications / fibre / Enedis / SDEF / Valcor...) de l'Adjoint Infrastructures / bâtiments / transports / déplacements / eau et assainissement / vie économique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **PREND** acte de cette nouvelle répartition des domaines d'intervention.

### 2.3) Indemnité de fonctions des titulaires de mandats locaux

*M. Gilles FOUQUET est arrivé à 18h41 lors de la présentation de ce point.*

Rapporteur : M. le Maire, Daniel GOYAT

M. le Maire expose que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Son octroi nécessite une délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020, constatant l'élection du Maire et de 6 adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté 2024-20/SG retirant la délégation de fonctions à Monsieur Gilbert RIOU, Adjoint au Maire en charge l'urbanisme / logement / environnement / espaces agricoles ;

Vu l'arrêté 2024-25/SG portant modification de délégation de fonctions de M. Robert LE NAY, Adjoint au Maire en charge des infrastructures (voirie et réseaux) / bâtiments / transports / déplacements / eau et assainissement / vie économique (commerces, services, artisanat, industrie, agriculture) ;

Vu la démission de Madame Dominique HAMON, Adjointe au Maire en charge de l'enfance / jeunesse / éducation / seniors / services aux personnes âgées / solidarité lors de son intervention en fin de séance du conseil municipal du 30 juin 2025 et de son courrier en date du 30 juin 2025 transmis à Monsieur Le Préfet du Finistère ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice,

Considérant que si, par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent néanmoins bénéficier d'indemnités de fonction compensant les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des Adjoints, des conseillers municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 3 485 habitants le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant la volonté de M. le Maire de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité ;

Considérant que pour une commune de 3 485 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale (le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est égal au total de l'indemnité du Maire 51.6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et du produit de 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par le nombre d'Adjoints) ;

Considérant en outre que la commune est classée station de tourisme, ce qui autorise des majorations d'indemnités de fonction prévues par les articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT,

**Après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : Alain GIRAULT, Marie HÉLAOUËT, Philippe LAVENANT, Christophe LE RAY, Gilles FOUQUET), le Conseil municipal :**

- **FIXE** les indemnités des élus selon la proposition du Maire, comme suit :

**Article 1 :** le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

FONCTIONS	TAUX de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	22,00 %
1 <sup>ère</sup> Adjointe	14,05 %
Autres Adjoints	10,53 %
1 <sup>er</sup> conseiller délégué	13,38 %
2 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup> conseiller délégué	10,40 %
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> conseillers assistants	6,00 %

Par ailleurs, dans la limite de l'enveloppe maximale, les autres conseillers municipaux percevront une indemnité égale à 1,47 % (maxi 6 %) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**Article 2 :** du fait du classement de la commune en tant que station de tourisme, les indemnités réellement octroyées au Maire et aux Adjoints sont majorées de 50 % (barème de l'article R 2123-23 du code général des collectivités territoriales).

**Article 3 :** les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

**Article 4 :** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal**

FONCTION	Nom -Prénom	MONTANT MENSUEL BRUT en € au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	POURCENTAGE de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027) (4110,52 €)
Le Maire	Daniel GOYAT	904,31 (1)	22,00%
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Marie-Françoise COSQUÉRIC	577,52 (1)	14,05%
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Robert LE NAY	432,83 (1)	10,53%
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Laurence PERCHOC	432,83 (1)	10,53%
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Alain GIRAULT	432,83 (1)	10,53%
1 <sup>er</sup> Conseiller délégué	Claude BOUCHET	549,98	13,38%
2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	Yvon PAPE	427,49	10,40%
3 <sup>ème</sup> Conseillère déléguée	Mylène BODIVIT	427,49	10,40%
4 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	Francine STÉPHAN	427,49	10,40%
1 <sup>ère</sup> Conseillère assistante	Hélène LE GUERN	246,63	6,00%
2 <sup>ème</sup> Conseiller assistant	Alain JÉZÉQUEL	246,63	6,00%
1 <sup>er</sup> Conseiller	Gilbert RIOU	60,42	1,47%
2 <sup>ème</sup> Conseillère	Audrey LE MOINE	60,42	1,47%
3 <sup>ème</sup> Conseillère	Françoise HILY-RIOU	60,42	1,47%
4 <sup>ème</sup> Conseiller	Vincent DUPLAT	60,42	1,47%
5 <sup>ème</sup> Conseiller	François LE FORT	60,42	1,47%
6 <sup>ème</sup> Conseillère	Marie-Agnès LE FLOC'H	60,42	1,47%
7 <sup>ème</sup> Conseiller	Aimé TUDAL	60,42	1,47%
8 <sup>ème</sup> Conseillère	Marie HÉLAOUËT	60,42	1,47%
9 <sup>ème</sup> Conseiller	Philippe LAVENANT	60,42	1,47%
10 <sup>ème</sup> Conseillère	Delphine AUBERT	60,42	1,47%
11 <sup>ème</sup> Conseiller	Christophe LE RAY	60,42	1,47%
12 <sup>ème</sup> Conseiller	Gilles FOUQUET	60,42	1,47%
<b>TOTAL</b>		<b>5831,12</b>	

(1) Hors majoration de 50%, mise en œuvre au bénéfice du Maire et des Adjointes, au titre du surclassement démographique de la commune.

#### 2.4) Modification - Désignation des représentants/délégués de la collectivité auprès des organismes extérieurs et au sein des commissions municipales

Rapporteur : M. le Maire, Daniel GOYAT

M. le Maire donne lecture des modifications de désignation des représentants/délégués de la collectivité auprès des organismes extérieurs et au sein des commissions municipales suite à la démission de Mme Dominique HAMON de toutes ses fonctions d'élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-5, L2121-21, L2121-22,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, en particulier les articles L123-6, R123-7 et suivants, Vu l'article L133-5 du Code du Tourisme,

Vu l'article R123-27 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **PREND** acte des modifications apportées aux commissions municipales comme suit :

##### Commissions municipales :

Dénomination	Référent
Urbanisme/logement et environnement/espaces agricoles - Infrastructures (voirie et réseaux) / bâtiments / transports / déplacements / eau et assainissement / vie économique (commerces, services, artisanat, industrie, agriculture)	Robert LE NAY
Mer et littoral / tourisme / office municipal de tourisme / pêche et conchyliculture	Alain GIRAULT
Enfance / jeunesse / éducation / seniors / services aux personnes âgées / solidarité	Mylène BODIVIT
Activités culturelles / animations / activités sportives / vie associative / Nautile	Marie-Françoise COSQUÉRIC
Finances / budgets	Laurence PERCHOC
Communication / bulletin municipal / site Internet	Yvon PAPE

##### Commission Enfance, Jeunesse, Education, Seniors, Services aux personnes âgées et Solidarité

<i>Conseillère déléguée référente</i>	Mylène BODIVIT
<i>Membres</i>	Laurence PERCHOC
	Hélène LE GUERN
	Francine STEPHAN
	Françoise HILY-RIOU
	Aimé TUDAL
	Philippe LAVENANT (opposition)

Commission Activités culturelles, Animations, Activités sportives, Vie associative et Nautile

<i>Adjointe référente</i>	Marie-Françoise COSQUÉRIC
<i>Membres</i>	Aimé TUDAL
	Yvon PAPE
	Claude BOUCHET
	Mylène BODIVIT
	Françoise HILY-RIOU
	Francine STEPHAN
	Christophe LE RAY (opposition)

Membres élus du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

<i>Conseillère déléguée référente</i>	Francine STEPHAN
<i>Administrateurs</i>	Mylène BODIVIT
	Aimé TUDAL
	Audrey LE MOINE
	Laurence PERCHOC
	Philippe LAVENANT (opposition)

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Robert LE NAY	Aimé TUDAL
Alain JÉZÉQUEL	Yvon PAPE
Marie HÉLAOUËT	Gilles FOUQUET (opposition)

Election des membres de la Commission relative aux délégations de services publics :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Robert LE NAY	Aimé TUDAL
Alain GIRAULT	Claude BOUCHET
Gilles FOUQUET	Christophe LE RAY (opposition)

- DE PRENDRE ACTE de la liste des élus communautaires de la commune comme suit :

- Daniel GOYAT
- Marie-Françoise COSQUÉRIC
- Audrey LE MOINE (à la place de Dominique HAMON)
- Robert LE NAY
- Marie HÉLAOUËT

**3) INFORMATIONS DIVERSES**

Fin de séance : 18h46

Fait à La Forêt-Fouesnant, le mercredi 23 juillet 2025

Le Maire, Daniel GOYAT



Le secrétaire, Marie-Agnès LE FLOC'H

*Le Floc'h*  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juillet 2025